

---

**Conseil Général**  
**Séance du 20 juin 2023 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz**

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 14/23 sur la gestion et les comptes 2022 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision
7. Préavis municipal No 15/23 concernant l'arrêté d'imposition pour 2024 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 16/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois
9. Préavis municipal No 17/23 relatif à une demande de financement de travaux de remplacement de la fosse de mesure du réseau d'assainissement des eaux usées à la route de Cheseaux
10. Préavis municipal No 18/23 relatif à une demande de financement de travaux pour le remplacement de l'éclairage public du hameau de Cheseaux
11. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs-trices)
12. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024
13. Nomination d'un-e membre de la Commission de recours
14. Propositions individuelles et interpellations.

---

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

**1. Appel**

30 personnes assermentées étant présentes sur un total de 64 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

## **2. Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022**

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## **3. Assermentation des nouveaux membres**

4 personnes demandent à être assermentées, soit :

Mesdames Fiona Heim et Marita Lofts, ainsi que Messieurs Yannick De Petra et Jason Lofts.

## **4. Communications de la Présidente du Conseil**

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les deux scrutatrices Mmes Sandrine Paschoud et Fabienne Franzi, ainsi que Madame Ducret et Monsieur Gianferrari qui nous ont aidé lors des votations de l'année passée et cette année. Elle souhaite également remercier tous les membres qui ont fait partie de diverses commissions, de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.

- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.

- Danièle Schwander rappelle que les prochaines votations seront les élections fédérales qui auront lieu le 22 octobre 2023 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 12 novembre 2023 pour le 2<sup>ème</sup> tour. Quant aux votations du 26 novembre 2023, celles-ci sont d'ores et déjà annulées.

- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

## **5. Communications de la Municipalité**

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario informe l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, la Municipalité a décidé de réorganiser les dicastères de Madame Catherine Bloesch et Olivier Bloch. Mme Bloesch s'occupera principalement des eaux claires, eaux potables et eaux usées et Monsieur Bloch, reprendra quant à lui les routes et éclairages publics en plus de ses autres attributions.

Depuis le mois de février, les décisions prises en séances de Municipalité, ainsi que certaines informations sont communiquées directement sur le site internet de la commune.

Le Camping VD 8 organise durant l'été diverses animations auxquelles les habitants de Cheseaux-Noréaz sont invités à participer également. Des informations à ce sujet, ainsi que les dates sont disponibles sur les sites internet de la commune et de celui du Camping.

La Municipalité a reçu des statistiques concernant la Police Nord Vaudois. Celles-ci indiquent qu'il y a une augmentation de 47% des infractions au code pénal en 2022, principalement vols de toute sorte, dommages à la propriété, violations de domicile, ainsi que 2 infractions relatives à la loi sur les stupéfiants.

Certains d'entre vous avez peut-être eu la visite de personnes qui proposent d'effectuer des travaux à domicile comme de la peinture ou du nettoyage. Attention ! La Police Nord Vaudoise indique qu'il s'agit souvent de personnes qui viennent faire des repérages pour des futurs cambriolages. Il faut éviter absolument de les faire rentrer chez vous ! C'est plus prudent !

Enfin, Madame Di Dario fait mention du plan canicule qui vise à protéger les personnes vulnérables des effets de la chaleur du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Ce plan est activé par la préfecture au-delà de 3 jours consécutifs de 25° la nuit et de plus de 30° en journée. La Municipalité visite ou contacte par téléphone les personnes de plus de 80 ans qui le souhaitent et vivant seules. Elle propose à chacun d'être bienveillant et vigilant avec son voisinage durant cette période. Donc, si vous avez des personnes vulnérables et vivant seules dans votre entourage, n'hésitez pas à leur rendre visite de temps en temps pour voir comment elles se portent durant ces périodes à forte chaleur.

- Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis prend la parole. Il informe l'assemblée qu'avec la chaleur, réapparaît également la cyanobactérie. Le Canton a préparé des affiches qui seront posées à différents endroits dont à la Buvette et au Camping du VD 8. Cela concerne surtout les animaux. La feuille d'avis a également publié des recommandations à ce sujet : ne pas se baigner dans les zones recouvertes de tapis d'algues ou dans les ports ; respecter les interdictions de baignade ; ne se baigner uniquement qu'aux endroits prévus à cet effet ; éviter d'avalier l'eau ; surveiller les jeunes enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau du lac et qu'ils ne portent pas à la bouche des galets pris sur la plage ; en cas de suspicion d'intoxication, appeler les numéros d'usage ; ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver ; se doucher après la baignade.

Pour finir, M. Chappuis informe que l'intendant suppléant du refuge de la commune a démissionné et le poste est à repourvoir. Il précise que l'intendante principale, Mme Fischler assure les ¾ des activités, mais peut avoir besoin d'être remplacée par moment. Il demande à l'assemblée de ne pas hésiter à faire la promotion du poste le cas échéant.

- C'est au tour de Madame la Municipale Catherine Bloesch de prendre la parole. Elle informe l'assemblée sur les divers travaux effectués sur la commune depuis les 6 derniers mois. Concernant le remplacement de la conduite en eau potable depuis le Montellaz pour l'étape 2, le bouclage n'est pas encore totalement terminé mais le sera très prochainement et le budget est a priori respecté.

Concernant la création du trottoir et divers travaux annexes à la route du Gymnase, les travaux sont presque terminés. Il manque encore un panneau de signalisation à poser et des peintures pour le marquage.

Les travaux pour la modération de la vitesse de la route de Champ-Pittet n'ont pas encore commencé car le bureau technique était débordé. Toutefois, les appels d'offre ont été demandés auprès des entreprises de génie civil et des paysagistes. Celles-ci devraient rentrer début juillet pour analyse, adjudication et exécution ensuite de ces travaux-là.

Pour rappel, la Municipalité a remplacé les têtes d'éclairage du chemin de Champ-Soleil par des lampes LED.

À mi-février, Yverdon a signalé une grosse fuite d'eau à Mme Bloesch. Il a été très difficile de la trouver, mais celle-ci a finalement été localisée sur une parcelle privée et le propriétaire a pu réaliser les travaux en conséquence rapidement.

Concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne fosse, en cas de pénurie ou dans le cas où la pompe de relevage des eaux usées de notre commune ne fonctionnerait plus, ceux-ci ont été terminés fin janvier de cette année.

Mme Bloesch fait une dernière communication. Celle-ci concerne le prix de la consommation de l'eau et de notre règlement communal de distribution de l'eau. SAGENOR a augmenté l'eau en 2022 déjà, mais la Municipalité avait renoncé à reporter cette augmentation sur les consommateurs. Toutefois, cette année, la Municipalité a décidé de reporter cette hausse, car après consultation auprès du surveillant des prix, il est ressorti que le règlement communal de Cheseaux-Noréas n'était plus conforme par rapport au moyen de percevoir les revenus de l'eau. La Municipalité a donc prévu de revoir ce règlement prochainement afin que celui-ci soit en adéquation avec ce que le Canton demande. Ce d'autant plus que SAGENOR a déjà annoncé une nouvelle hausse en 2024 suite à l'augmentation des prix de l'énergie.

**6. Préavis municipal No 14/23 sur la gestion et les comptes 2022 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision**

- Madame la Présidente passe la parole à M. le Municipal Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2022. Il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF 49'747.88, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 267'333.-, soit une amélioration de CHF 317'080.88 par rapport au budget. Cette amélioration est la conséquence directe d'une importante différence de CHF 342'938.- en faveur de notre commune entre le coût projeté de la péréquation cantonale et les chiffres effectifs provisoires qui nous ont été communiqués par le Canton.
- Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Madame la présidente donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre Prahin, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Celle-ci tient à souligner que grâce au délai imparti depuis la réception des documents, elle a pu effectuer son travail dans les meilleures conditions et ce également en raison de la parfaite maîtrise des dossiers par Mme Delay (boursière) et M. Chappuis. Ayant obtenu les éclaircissements nécessaires de la part de la Municipalité et avec une augmentation de plus de 9% de nos recettes, la Commission constate une fois de plus la difficulté d'estimer les futures rentrées fiscales et les coûts de la péréquation lors de l'établissement du budget. En conséquence, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2022.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Chappuis, Municipal et Prahin, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2022, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière.

**LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ**

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la Commission de gestion,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2022 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2022.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

**7. Préavis municipal No 15/23 concernant l'arrêté d'imposition pour 2024 – rapport de la Commission – débat et décision**

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2024.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis explique que grâce à la différence importante entre les chiffres projetés de la péréquation cantonale et les chiffres effectifs provisoires communiqués, la commune a pu faire une réserve et même clôturer avec un léger bénéfice les comptes 2022. Le Canton est en train d'établir une nouvelle péréquation, mais bien qu'il soit difficile de prévoir son impact pour notre commune dans les prochaines années, il semble ne pas devoir être négatif. Par ailleurs, la Municipalité s'attend à une augmentation des charges dans les prochaines années, notamment dans notre participation pour plusieurs réseaux auxquels la commune est membre (Travys, RéAly, PNV), mais également avec l'augmentation de la TVA (+ 0,4%) et l'augmentation des amortissements annuels en raison de différents projets mis en œuvre récemment. Ainsi, au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,  
Entendu le rapport de la Commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2024, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

**8. Préavis municipal No 16/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois**

- Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour la lecture du préavis municipal no. 16/23.
- Dans sa lecture du préavis, Madame Di Dario rappelle le contexte de cette modification des buts qui fait suite à l'échec de la révision des statuts du SDIS Nord Vaudois, refusée par 7 communes sur 40. Après analyse des résultats. Il s'avère que les communes sont acquises au principe d'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et que les points de divergence concernent d'autres éléments. De ce fait, le CODIR a dès lors lancé une nouvelle démarche en deux temps : une proposition de révision des statuts par un simple avenant, permettant d'inclure les JSP comme second but principal du SDIS et dans un 2<sup>ème</sup> temps, une révision en profondeur des statuts, démarche qui s'étalera sur une période plus conséquente. L'enjeu de la révision est qu'actuellement, moins de 10 communes ont accès aux JSP, au travers d'associations privées qui font face à des difficultés financières, logistiques et administratives. À titre d'exemple, ces sociétés doivent contracter leurs propres contrats d'assurance. En outre, un JSP démarrant au sein d'une des sociétés privées ne bénéficie pas du sentiment d'appartenance au SDIS Nord Vaudois. Par conséquent, peu de JSP continuent effectivement avec une carrière de sapeur-pompier, alors que dans d'autres SDIS ayant des JSP au sein de leur entité, voient des taux de transfert allant jusqu'à 80 ou 90% au moment de passer des JSP au SDIS.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Madame la Syndique pour la lecture de ce préavis très détaillé et demande à l'assemblée s'il y a des questions.
- Monsieur Chautems demande à Madame Di Dario où ses jeunes seront formés. Madame Di Dario répond qu'ils seront formés à Yverdon dans un premier temps, mais il est possible que d'autres centres soient créés par la suite dans d'autres communes.
- Il n'y a pas d'autre question. Danièle Schwander remercie Madame Di Dario pour ses explications et donne la parole à Monsieur Laurent Duc, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission. Celui-ci souligne que le coût de financement des JSP est vraiment minime, environ CHF 27'500.- pour l'ensemble des communes du SDIS Nord Vaudois, soit CHF. 0.50/habitant. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal, ainsi que l'avenant 1 et l'annexe 2 aux statuts définissant les tâches découlant de l'alinéa d) de l'art. 5, traitant les buts de l'Association.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Duc pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : L'Avenant no. 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

### **9. Préavis municipal No 17/23 relatif à une demande de financement de travaux de remplacement de la fosse de mesure du réseau d'assainissement des eaux usées à la route de Cheseaux**

- Madame la Présidente, Danièle Schwander donne la parole à Madame Catherine Bloesch, Municipale, pour la lecture du préavis. Le préavis explique que cette fosse est ancienne et de petit diamètre. L'accès, pour faire la lecture du débitmètre servant à mesurer la quantité d'eau s'écoulant en gravitaire traitée par la STEP d'Yverdon pour notre commune, se fait au moyen d'une échelle, de manière non sécuritaire. En outre, le débitmètre de cette fosse ne fonctionne plus correctement et n'est pas réparable. Afin de garantir une bonne exploitation des équipements et répondre aux critères de l'exploitant, nous devons remplacer la fosse actuelle par une fosse plus grande et le remplacement du système de mesure par un mesureur plus performant. La planification, l'organisation et la surveillance des travaux seront faits par la commune d'Yverdon-les-Bains. Madame Bloesch présente ensuite à l'assemblée un devis détaillés des travaux.
- Madame la Présidente remercie Madame la Municipale pour sa lecture du préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Danièle Schwander passe la parole à Monsieur Alberto Gianferrari, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission qui recommande d'accepter le préavis municipal.
- La Présidente Danièle Schwander remercie Monsieur Gianferrari pour la lecture du rapport de la Commission et donne la parole à l'assemblée pour les questions.
- Monsieur Bachmann demande pourquoi est-ce que le réseau des eaux usées est divisé en 2, une partie en gravitaire et une partie qui descend jusqu'à la station de pompage ? Est-ce une question de capacité de conduite ? Est-ce que ça n'aurait pas été l'occasion pour tout tirer sur Yverdon ? Madame Bloesch explique que les maisons situées en dessus de la route de Cheseaux peuvent descendre en gravitaire, car il y a suffisamment de pente, mais pour toutes les autres maisons, par

exemple dans le quartier de Champ-Pittet ou Coteau des lfs, il n'y a pas assez de pente et le raccordement va à la STAP (Station de pompage). C'est une question d'altitude.

- Monsieur De Petra demande si les conduites de Bellevue viennent aussi jusqu'à notre station. Madame Bloesch répond par la négative. Elle explique que Bellevue c'est les Grands-Champs et que l'eau des Grands-Champs vient jusqu'au Gymnase descendant ensuite en gravitaire. Monsieur De Petra demande si, dès lors que les eaux de Bellevue rejoignent celles de Cheseaux-Noréaz dans le collecteur, la commune d'Yverdon-les-Bains participent financièrement. Madame Bloesch répond que les coûts pour le remplacement du débitmètre ne concernent que notre conduite qui part de Cheseaux-Noréaz et non celle du collecteur commun.
- Monsieur Quaglia comprend que le débitmètre mesure le volume d'eau qui passe et demande si c'est ce volume qui est ensuite facturé à notre commune ? Madame Bloesch répond par l'affirmative.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les différents intervenants pour leurs explications et fait passer au vote le préavis municipal 17/23.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 66'589.60 pour les travaux de remplacement de la fosse de mesure du réseau d'assainissement des eaux usées.

Article 2 : La dépense sera amortie sur 20 ans.

Article 3 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par un emprunt.

Le préavis municipal est adopté à l'unanimité.

### **10. Préavis municipal No 18/23 relatif à une demande de financement de travaux pour le remplacement de l'éclairage public du hameau de Cheseaux**

- Madame la Présidente donne à nouveau la parole à Madame la Municipale, Catherine Bloesch pour la lecture du préavis municipal. Dans son préavis, Madame Bloesch explique que la Romande Energie a décidé d'augmenter la capacité du réseau électrique dans le hameau de Cheseaux pour, si nécessaire, réinjecter la production d'électricité par panneaux photovoltaïques dans le réseau. Ce projet prévoit d'installer un nouveau transformateur électrique au bas du Chemin du Vieux Village du hameau de Cheseaux. La nouvelle ligne sera enterrée en partie sous le tracé de la ligne aérienne actuelle et en partie dans le Chemin du Vieux Village. Les poteaux actuels seront, par conséquent, supprimés et l'éclairage public se retrouvera sans support pour ces luminaires. Le préavis concerne donc les travaux de génie civil et d'installations électriques pour la pose d'une nouvelle armoire de commande de l'éclairage, du nouveau câble d'alimentation électrique depuis

l'armoire pour les luminaires ainsi que le remplacement de 5 luminaires pour un coût total de CHF 42'699.50

- Madame la Présidente remercie Madame la Municipale pour sa lecture du préavis et étant donné qu'aucune question n'est soulevée, passe la parole à Monsieur Alberto Gianferrari, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission, qui recommande à l'assemblée d'accepter le préavis.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Gianferrari pour sa lecture et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal No 18/23.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 42'699.50 pour les travaux de remplacement de l'éclairage public du hameau de Cheseaux.

Article 2 : La dépense sera amortie sur 20 ans.

Article 3 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par un emprunt.

Le préavis municipal est adopté à l'unanimité.

### **11. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs)**

- Madame Danièle Schwander, actuelle Présidente du Conseil général donne la parole à Monsieur Joël Fiaux, 2<sup>ème</sup> Vice-président, en l'absence de Monsieur Bernard André, 1<sup>er</sup> Vice-président. Monsieur Fiaux demande à Madame Schwander si elle souhaite se représenter à la présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander répond par l'affirmative. Monsieur Fiaux la remercie pour sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Danièle Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.
- Madame la Présidente, nouvellement réélue, remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-président. Les deux personnes étant d'accord pour continuer, elles sont élues par acclamation :
  - 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Bernard André
  - 2<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Joël Fiaux

- Madame la Présidente félicite et remercie les élus et passe à l'élection des 1ers et 2èmes scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants. Elle remercie tout d'abord Mesdames F. Franzi et S. Paschoud, scrutatrices sortantes, pour leur travail et disponibilité. Messieurs L. Duc et J. Jeanneret passent ainsi de 2èmes scrutateurs à 1ers scrutateurs. Messieurs A. Gianferrari et Y. Schwander passent de scrutateurs suppléants à 2èmes scrutateurs. Enfin, Mesdames Marie-Lise Guignard et Sandrine Paschoud sont élues scrutatrices suppléantes. Madame la Présidente félicite et remercie les scrutateurs et suppléants nouvellement élus.

## **12. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024**

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier Madame Carine Masset et Messieurs Jean-Daniel Lavanchy et Jean-Pierre Prahin pour leur travail durant la législature, que ce soit pour la Commission de gestion ou pour la Commission des finances. Elle informe l'assemblée que Monsieur Lavanchy a décidé de ne pas se représenter, alors que Madame Masset et Monsieur Prahin eux sont d'ores et déjà d'accord de reconduire leur mandat. Monsieur Louis Pache, suppléant, ayant quitté la commune, il faut donc nommer un-e membre de la Commission de gestion et un-e suppléant-e. Monsieur Alberto Gianferrari fait acte de candidature comme membre de la Commission de gestion et Madame Fiona Heim comme suppléante. Aucune autre personne n'étant intéressée, l'élection des 4 membres susmentionnés est tacite. Sous les applaudissements de l'assemblée, Madame Schwander les félicite pour leur élection et les remercie d'avance pour leur contribution.
- Comme il est désormais d'usage, Danièle Schwander demande à l'assemblée de nommer également Madame Masset et Messieurs Prahin et Gianferrari, ainsi que Madame Heim, suppléante, à la Commission des finances. Elle rappelle que la Commission de gestion s'occupe des comptes alors que la Commission des finances traite du budget. La demande de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, tant par les quatre personnes concernées que par l'assemblée.
- Madame Schwander remercie les 4 membres ainsi que l'assemblée et passe au point 13. de l'ordre du jour.

## **13. Nomination d'un-e suppléant-e de la Commission de recours**

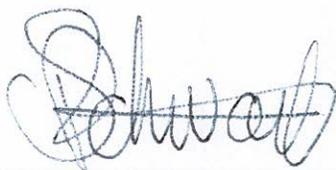
- Madame la Présidente informe l'assemblée de la composition actuelle de la Commission : Messieurs Julien Jeanneret, Roland Delacour et Quentin Cochand (suppléant), ainsi que de Madame Monique Ducret, démissionnaire, cette dernière allant quitter prochainement la commune. Monsieur Cochand passera donc membre et il faut donc nommer un-e suppléant-e. Elle précise que c'est une Commission qui se réunit rarement. Madame Fabienne Franzi est l'unique candidate. Madame Schwander la félicite et la remercie pour sa nomination.

## **14. Propositions individuelles et interpellations**

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Gianferrari demande la parole. Il explique qu'au mois de mai, Champ-Pittet a organisé la vente de plantons et qu'à cette occasion de trop nombreuses voitures étaient parkées de chaque côté, de façon anarchique, tout au long de la route menant à la déchetterie, posant un réel problème de sécurité, rendant impossible la venue d'ambulance, de voitures de police ou de pompier. Sauf erreur de sa part, il semble que le chemin qui mène jusqu'à notre déchetterie est sur la commune d'Yverdon et il estime qu'il serait judicieux de prendre contact avec Yverdon pour

qu'ils mettent une interdiction de stationner de chaque côté de la route ou tout du moins qu'ils organisent le parking en conséquence pour que nous puissions manoeuvrer les véhicules correctement et en toute sécurité.

- Madame la Syndique, Sylvie Di Dario remercie Monsieur Gianferrari pour sa remarque et explique avoir eu vent de cette problématique en effet. La Municipalité a contacté la PNV à ce sujet, mais n'a pas encore eu de retour. Elle précise qu'une signalisation a déjà été mise en place par le HEIG qui concerne surtout les étudiants qui avaient tendance aussi à se parquer le long du chemin, mais cette interdiction n'est pas respectée plus loin en effet. Des indications ont également été données à Pro Natura pour que lors de weekend de forte affluence, ils dirigent les personnes sur le parking de la HEIG, mais on ne sait pas quand et s'ils le font vraiment. Madame Di Dario reviendra auprès de l'assemblée sitôt qu'elle aura plus d'information en retour de la PNV.
- Madame Fabienne Franzi souhaite intervenir au nom d'un de ses collègues, enseignant en biologie au Gymnase d'Yverdon. Il a demandé à sa collègue de sensibiliser la population de Cheseaux-Noréaz au sujet de l'étang. En effet, il semblerait que des personnes, par malveillance ou naïveté, aient libéré des poissons dans l'étang, causant des dégâts énormes, avec pour conséquence de devoir, en septembre prochain, le vider entièrement et détruire ainsi toute la faune et flore qui s'y étaient développées. C'est un sujet qui lui tient à cœur et que Madame Franzi souhaitait relayer dans cette assemblée.
- Madame Schwander remercie Madame Franzi pour son intervention et demande si d'autres personnes souhaitent encore s'exprimer.
- Monsieur Tadélé a une question concernant le centre d'accueil aéré pour les enfants à Yverdon. Il souhaite savoir pourquoi la commune de Cheseaux-Noréaz n'est pas partenaire. Madame la Syndique répond qu'en effet, la commune a été interpellée par plusieurs familles de la commune dernièrement à ce sujet. Elle explique que la ville d'Yverdon a supprimé les tarifs spéciaux de partenariats à ce centre aéré pour les communes limitrophes et que si des familles veulent faire appel à leurs activités, ça sera au tarif plein. La Municipalité a décidé de ne pas y adhérer cette année car elle est déjà membre de Passeport Vacances, Passeport Été et différents Passeports qui existent toute l'année. En outre, il a semblé à la Municipalité que le centre aéré ressemblait beaucoup à de l'accueil de jour auquel nous participons déjà et cela semblait faire doublon. Pour résumer, la Municipalité n'a pas souhaité y adhérer cette année, mais pourrait y réfléchir pour une prochaine année. Toutefois, elle veut également d'abord avoir le retour des nouvelles communes qui y ont adhéré pour connaître leurs propres expériences.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie l'assemblée et lève la séance. Elle invite l'assemblée à l'apéritif et souhaite un bon été à tous.



La Présidente  
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire  
Maryvonne Cholly-Stehlé